Observatoire québécois du loisir

BULLETIN

VOLUME 23, NUMÉRO 3 - 2025

Pistes pour le développement d'une offre ponctuelle d'accompagnement en loisir

Par **Amélie Garban,** doctorante en loisir, culture et tourisme à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), **Maxime Hébert**, doctorant en psychologie (UQTR), et **Hélène Carbonneau**, Ph. D., professeure titulaire au Département d'études en loisir, culture et tourisme à l'UQTR

La participation à une pratique de loisir contribue non seulement à la qualité de vie des personnes vivant en situation de handicap, mais aussi à leur santé physique et mentale. Elle contribue également à renforcer l'acceptation sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté environnante, dans le but de favoriser l'inclusion sociale. Cependant, il ne suffit pas d'être intégré physiquement dans une pratique pour en retirer de tels bienfaits, encore faut-il pouvoir y vivre une expérience inclusive. Cette condition implique d'avoir accès au lieu de l'activité, de pouvoir mobiliser son potentiel, et d'y développer des interactions significatives et réciproques (Carbonneau et coll., 2015). Même si l'accessibilité universelle dans les milieux de loisir s'est grandement élargie, de nombreuses personnes en situation de handicap se retrouvent encore confrontées à plusieurs obstacles (physiques, organisationnels, transport, adaptation de l'activité) qui les empêchent de vivre réellement une expérience inclusive. Or, un des moyens possibles pour éliminer ou surmonter ces obstacles est l'accompagnement. Les ressources financières sont cependant un défi pour les organismes et les personnes qui désirent mettre en œuvre une formule d'accompagnement rémunéré. C'est dans ce contexte que des organisations ont exploré l'accompagnement en loisir sous forme de jumelage régulier[1]. Il reste néanmoins difficile de trouver des personnes bénévoles prêtes à s'engager à long terme avec une même personne, d'où l'importance d'étudier la possibilité de développer l'accompagnement bénévole sous forme de « jumelage ponctuel ». Le principe initial d'un tel jumelage est d'associer, de façon temporaire, deux personnes ayant des affinités dans le but de partager un moment de plaisir ensemble. Cette approche permet de soutenir la participation au loisir des personnes en situation de handicap. Une équipe du Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'expérience inclusive de loisir (GIREIL) a d'abord analysé quelques initiatives inspirantes en ce sens et en a tiré huit principes (Carbonneau et coll., 2022). Par la suite, soit en 2024, le GIREIL a effectué une étude pour valider ces principes au moyen d'un sondage et d'entrevues auprès de plusieurs organismes communautaires (Carbonneau et Hébert, 2025). Ce bulletin présente les huit principes, puis s'attarde aux perceptions des milieux communautaires du développement d'une offre d'accompagnement en loisir fondée sur ces principes.

Les huit principes pour le développement d'une offre ponctuelle d'accompagnement en loisir

L'accès à un accompagnement constitue un facilitateur de la participation en loisir des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Bien qu'une telle offre demeure limitée, certaines pratiques inspirantes d'accompagnement en loisir ont été conçues et mises en œuvre par des organismes communautaires, des municipalités ou des centres de réadaptation. Quelques-unes ont pu être documentées et analysées.

Selon les initiatives, les personnes accompagnées pouvaient être des personnes en situation de handicap ou faisant face à un enjeu de santé mentale. Ces pratiques s'adressaient à une population spécifique (caractérisée par différents types de handicaps) ou à des gens de tous âges. L'accompagnement pouvait se faire dans différents contextes, comme des espaces de rencontres et d'échanges, une période de répit ou des activités de loisir, et dans le cadre de diverses pratiques (sportives, physiques, culturelles, artistiques, etc.). Les activités pouvaient être

récurrentes ou ponctuelles, mais toutes favorisaient l'accompagnement pour une intégration dans la communauté.

L'étude visait à documenter les éléments à prendre en compte dans le développement d'une offre ponctuelle d'accompagnement bénévole. Cependant, nous avons constaté qu'il existait peu d'initiatives en ce sens. Donc, pour bien comprendre le processus, il a été nécessaire d'élargir la perspective à des programmes où l'accompagnement pouvait être aussi assuré par une personne salariée ou encore étudiante. Des entrevues d'intervenants de chacune des initiatives retenues et des groupes de discussion ont permis de recueillir diverses données dont l'analyse a abouti à la formulation de huit principes pour le développement optimal d'une offre ponctuelle d'accompagnement en loisir.

Tableau 1. Principes à prendre en compte dans le développement d'une offre ponctuelle d'accompagnement en loisir.

1. Être ouverte à toutes les personnes en situation de handicap
2. Baser les jumelages sur les affinités entre les accompagnateurs et les personnes en situation de handicap
3. Favoriser une stabilité dans les jumelages accompagnateur-personne en situation de handicap
4. Inscrire l'accompagnement dans une philosophie qui favorise une participation citoyenne significative des personnes avec et sans incapacité
5. Couvrir une diversité de pratiques de loisir
6. Favoriser un accompagnement, autant que possible bénévole, basé sur un désir de développement de liens réciproques
7. Inclure des partenariats pour optimiser les diverses étapes de fonctionnement de l'offre d'accompagnement (recrutement et formation des accompagnateurs, ainsi que jumelage)
8. Soutenir le développement de l'autonomie dans la pratique de loisir

Source : Carbonneau et coll. (2022)

Perceptions des milieux communautaires des huit principes

Afin de valider la pertinence de ces principes, le GIREIL a réalisé un sondage auprès d'intervenants de centres d'action bénévole (CAB), d'organismes de parrainage civique et d'instances régionales de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (OQLPH) pour connaître leurs points de vue sur les huit principes. Cette consultation était importante pour vérifier l'importance réelle de ces principes et, surtout, leur applicabilité.

Si les divers principes sont perçus comme importants de façon équivalente d'un organisme à l'autre, les résultats diffèrent pour ce qui est de leur applicabilité. Les organismes de parrainage civique estiment notamment qu'il est possible de *faire des jumelages selon les affinités entre les bénévoles et les personnes ayant des besoins particuliers* alors que, pour les centres d'action bénévole, il apparait plus facile de *recruter un nombre suffisant de bénévoles*. Enfin, bien qu'ouvrir *l'offre d'accompagnement en loisir à toutes les personnes en situation de handicap* soit considéré majoritairement comme très important par la majorité des participants (62,9 %), cette avenue est perçue plus difficilement réalisable que les autres principes.

Ce point de vue met en lumière un enjeu concernant la capacité des personnes accompagnatrices à répondre aux besoins des personnes avec différentes formes de handicap. Or, les instances régionales de l'AQLPH et les organismes de parrainage civique affichent une capacité plus marquée pour former des personnes

accompagnatrices en fonction de handicaps spécifiques. De là l'importance de développer des partenariats entre différents organismes pour optimiser la formation et le soutien des accompagnateurs de façon à faciliter l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Il ressort des huit principes que le jumelage ponctuel pourrait être une formule d'accompagnement intéressante. Au-delà d'un accompagnement axé sur le soutien logistique (par exemple, le transport d'une personne en situation de handicap au lieu d'une activité), cette formule permet de développer une relation significative et égalitaire entre deux individus afin de partager un moment commun de loisir et agréable pour les deux personnes.

Le jumelage ponctuel est cependant peu répandu au Québec, mais ses perspectives d'application sont intéressantes. Des différents entretiens sont ressortis des éléments qui pourraient permettre aux organismes de s'approprier plus facilement cette approche.

Éléments à considérer pour le développement d'une offre d'accompagnement bénévole sous forme de jumelage ponctuel

Les mécanismes de jumelage entre les personnes ayant des besoins particuliers et des personnes accompagnatrices bénévoles jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement basée sur les affinités. Des entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès de personnes qui s'occupent du jumelage dans quelques organismes communautaires pour documenter ce processus. Trois aspects du jumelage sont ressortis de cette consultation : le fonctionnement du processus de jumelage, les déterminants pour le déploiement du jumelage et les retombées du jumelage.

FONCTIONNEMENT DU JUMELAGE

Pour assurer un bon fonctionnement du jumelage, il est primordial de suivre certaines étapes. En résumé, le processus d'inscription des demandeurs et des bénévoles inclut des entretiens, des évaluations et des formations. En général, le jumelage est réalisé en tenant compte des besoins, des goûts et des disponibilités des deux parties, avec des outils comme des documents, des formations et des questionnaires. Le processus inclut une rencontre accompagnée ainsi que des suivis ponctuels.
La formation initiale des bénévoles en fonction de la mission de l'organisation est aussi indiquée comme pertinente. L'organisation d'activités sociales pour consolider le sentiment d'appartenance et optimiser l'implication des bénévoles est une stratégie porteuse.

Tableau 2 : Les principales étapes du jumelage

1. Processus d'inscription	a. Premier contact par téléphone b. Rencontre initiale pour établir le profil des personnes et formulaire d'inscription c. Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles
2. Formation des bénévoles	a. Initiale (fonctionnement de l'organisation) b. Approche pédagogique et réflexive (études de cas) c. Thématiques obligatoires ou non (vieillissement, inclusion et accompagnement, déficit cognitif, etc.)
3. Processus du jumelage	a. Outils d'interconnaissance (jeux, documents, questionnaire, etc.) b. Étapes du jumelage · Présentation préalable de la personne · Rencontre de groupes de familiarisation (dans certains milieux) · Rencontre initiale à trois (bénévole, personne à jumeler et intervenant)
4. Suivis du jumelage	a. Début des rencontres de la dyade avec suivi régulier après chaque rencontre b. Suivis sporadiques selon les besoins par la suite c. Rencontres sociales pour maintenir un sentiment d'appartenance

Il convient de prendre en compte certains éléments au sujet des *déterminants pour le déploiement d'une offre de jumelage ponctuel*. Par exemple, le succès du jumelage repose sur un recrutement efficace de participants et de bénévoles, souvent via le bouche-à-oreille et les réseaux sociaux. De plus, la compatibilité des disponibilités et des affinités entre les personnes jumelées, ainsi que la motivation intrinsèque des bénévoles sont essentielles. Enfin, la présence d'une personne intervenante stable qui facilite la communication et assure un suivi contribue à la pérennité de l'offre de jumelage.

Au chapitre des *retombées*, il ressort que le jumelage brise l'isolement des participants et des bénévoles, et permet de renforcer leur environnement social. Il favorise ainsi l'intégration sociale et l'inclusion, créant une ouverture vers la différence et contribuant au mieux vivre ensemble. L'accompagnement en loisir apparait ainsi bénéfique non seulement pour es personnes en situation de handicap, mais aussi pour les bénévoles et la société.

Les données confirment l'importance de développer une offre d'accompagnement en loisir diversifiée pour les personnes en situation de handicap, mais le déploiement d'un tel service reste encore limité. Dans ce contexte, il importe de réfléchir à des avenues innovantes pour répondre à un tel besoin. Un projet pilote à ce sujet est en cours à l'UQTR[2].

Conclusion

Ce bulletin présente les principales étapes à suivre pour le développement d'une offre d'accompagnement bénévole au moyen du jumelage ponctuel ainsi que les déterminants et les retombées d'une telle offre. Les résultats mettent en évidence que le développement d'une offre d'accompagnement sous forme de jumelage, tel que présenté dans ce bulletin, est propice à la participation sociale en loisir des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il est nécessaire que les différents acteurs (organismes communautaires, universités, CIUSSS, etc.) collaborent, de façon à ce que toute initiative d'offre de service bénéficie de l'expertise de divers milieux. Cette mise en réseau permettrait également de favoriser la formation de dyades ponctuelles en fonction des affinités de chacun.

Notes de bas de page

1- Par jumelage régulier, nous entendons un accompagnement bénévole à long terme d'une personne en situation de handicap par une autre personne.

2 - L'équipe du GIREIL a conçu un projet visant à proposer aux personnes étudiantes une offre de bénévolat auprès de personnes en situation de handicap (handicap physique mineur, santé mentale, etc.). L'approche pédagogique retenue intègre diverses méthodes : une *formation théorique*, une *approche participative* qui favorisera le développement des compétences pratiques sur le terrain et une *approche réflexive* (réalisation d'une réflexion personnelle sur leur expérience). La mise en œuvre de ce projet novateur enrichirait l'engagement bénévole en encourageant l'inclusion et la diversité.

Références

Carbonneau, H., Cantin, R., & St-Onge, M. (2015), « Pour une expérience de loisir inclusive », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, 12(11).

Carbonneau, H., Chevrette, T., Asselin, K., Larouche, S., Garban, A., & Laflamme, É. (2022), *Étude d'approches inspirantes en accompagnement en loisir*, Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'expérience inclusive (GIREIL), Université du Québec à Trois-Rivières.

Carbonneau, H., & Hébert, M. (2025), *Conditions pour le développement d'une offre bénévole d'accompagnement en loisir : rapport final*, Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'expérience inclusive (GIREIL), Université du Québec à Trois-Rivières.

La démarche de recherche qui fait l'objet du présent bulletin a bénéficié d'un soutien financier de la Direction du sport, du loisir et du plein air du ministère de l'Éducation du Québec.